



## FORMULAIRE D'INSCRIPTION COMMISSION D'EQUIVALENCE POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2010/2011

**DATE DU CONCOURS** 8 avril 2010  
**DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS** 12 mars 2010

NOM .....	PRENOM .....
DATE DE NAISSANCE .....	LIEU DE NAISSANCE .....
NATIONALITE .....	
ADRESSE .....	
CODE POSTAL .....	VILLE .....
TELEPHONE FIXE .....	PORTABLE .....
E MAIL .....	
NOM DU/DES PARENTS .....	
PROFESSION DES PARENTS	
PERE .....	MERE .....

**ETUDES SECONDAIRES**

Intitulé du Baccalauréat (ou équivalent) obtenu .....

Année d'obtention..... Académie de .....

**ETUDES SUPERIEURES**

**Etablissements fréquentés depuis l'obtention du Bac. Fournir impérativement les justificatifs**

année	intitulé du diplôme	établissement (avec adresse)	diplôme préparé/obtenu

### **Conditions :**

Elle concerne les étudiants qui ont accompli une ou plusieurs années d'études artistiques dans un autre établissement d'enseignement supérieur, non agréé par le Ministère de la Culture, en France ou à l'étranger.

### **Epreuves :**

Elle consiste en la présentation d'un dossier de travaux personnels et un entretien avec un jury composé d'enseignants réunis en commission locale. Celui-ci propose le niveau d'insertion.

Ensuite la proposition d'insertion est soumise à la Commission Nationale d'Equivalence qui siège au Bureau des Enseignements Artistiques du Ministère de la Culture. La décision d'admission et le niveau d'insertion relève du Ministère de la Culture. Ce n'est qu'après une réponse favorable que l'admission est possible.

### **Demande d'insertion en :**

Année d'étude souhaitée : ..... Option souhaitée :  ART  DESIGN

### **Pièces à joindre pour constitution du dossier**

- Photocopie de la carte nationale d'identité
- 1 Copie de tous les diplômes obtenus
- La Copie des relevés de note du dernier diplôme obtenu
- 1 certificat de scolarité de l'année en cours
- Votre Curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- 2 photos d'identité récentes (1 doit être agrafée sur la 1ère page)
- 1 chèque de 35 € libellé à l'ordre du Trésor Public, (droit d'examen définitivement acquis pour la constitution du dossier, qui sera défalqué des droits d'inscription en cas d'admission)
- 6 timbres autocollants tarif lettre, merci de ne pas les coller sur des enveloppes

#### **Pour les étudiants étrangers :**

- Copie d'autorisation de séjour (tous les documents doivent être traduits et certifiés)
- T.C.F. (Test de Connaissance du Français) délivré dans un des Centres agréés par le C.I.E.P. (Centre International d'Etudes Pédagogiques : [www.ciep.fr](http://www.ciep.fr)). **C'est le seul document accepté par le Ministère de la Culture.**

**La convocation sera envoyée, au vu du dossier complet, une semaine avant les épreuves.**

**Tout dossier incomplet sera rejeté.**

Date :

Signature :

**Les 2 pages ainsi que les pièces à joindre sont à renvoyer à l'adresse ci dessous**